

Admission en qualité de membre de Swiss Distribution

Déclaration sur l'assurance qualité

Veuillez remplir le formulaire en majuscules. Merci.

Informations sur l'entreprise ou le modèle de distribution

Société _____

Nom du système de distribution _____

(si différent de la raison sociale)

Adresse _____

Personne de contact

Position dans l'entreprise _____

Numéro de téléphone prof. : _____ Portable _____

E-Mail : _____ Site internet : _____

Directeur général / Direction _____

Forme de distribution (par exemple, franchise) : _____

Distribution des produits suivants: _____

et/ou des services suivants : _____

Secteur d'activité: _____

Le soussigné confirme au nom de l'entreprise susmentionnée que **les informations suivantes ont été fournies de bonne foi et que dans le doute, il a été fait appel à un conseil professionnel afin de clarifier tout point en suspens.**

Marquez d'une croix là où cela convient !

I. Contrat tel que le contrat de franchise, d'agence, etc.

Le contrat règle les points suivants conformément à la base juridique pertinente :

- Droits et obligations du fournisseur
- Droits et obligations du distributeur
- Biens / services mis à disposition du distributeur
- Obligations financières du distributeur / fournisseur
- Transfert du savoir-faire
- Protection de la propriété intellectuelle
- Durée du contrat en tenant compte de la période d'amortissement de l'investissement initial du distributeur.
- Base pour le renouvellement du contrat
- Résiliation/fin du contrat
- Obligations post-contractuelles

II. Droits de propriété industrielle / Propriété intellectuelle

- Les signes distinctifs liés au système ont été déposés comme marques.
 - oui
 - dépôt effectué/enregistrement en cours

III. Manuel opératoire / documents du système

Dans le manuel opératoire (ou les documents du système), les aspects suivants, en particulier, sont présentés de manière claire, complète et compréhensible :

- Définition et description du système de distribution, notamment l'identité de l'entreprise
- Description des procédures d'exploitation
- Description du concept de vente et de marketing

IV. Que reçoit le distributeur ?

L'offre comprend (en plus de l'organisation juridique appropriée et de la présentation satisfaisante du savoir-faire pertinent pour le système) :

- Un concept de formation pour les distributeurs (formation initiale et continue).
- L'exploitation de pilotes avant le démarrage de l'activité par des tiers
- L'information précontractuelle du distributeur conformément aux normes juridiques en vigueur et au Code de conduite de Swiss Distribution.

V. Général

Date de la fondation de l'entreprise (année) _____

Lieu de la création de l'entreprise (pays) _____

Si un système international, présence en Suisse depuis _____

Avec un réseau en Suisse depuis _____

Nombre de distributeurs en Suisse _____

Nombre de distributeurs à l'étranger _____

Quels pays _____

VI. Autres données

Nombre total de points de vente (y compris les filiales) _____

Dont en propre _____

Projet pilote depuis _____

Points de vente à l'étranger (y compris les filiales) _____

Droits d'entrée / commissions _____

Commissions courantes _____

Activité commerciale (veuillez décrire le concept en détail) _____

Profil requis pour devenir distributeur _____

Les informations fournies aux points **V. et VI. peuvent-elles être mises à la disposition de tiers** (si certaines des informations peuvent être divulguées à des tiers, veuillez indiquer clairement celles pour lesquelles cela est autorisé) ?

- Oui
- Partiellement (soit celles qui sont marquées par un surlignage en couleur [Stabilo Boss])
- Non

Par la présente, nous nous engageons expressément à respecter les principes énoncés dans le Code de conduite de Swiss Distribution.

Le logo de Swiss Distribution ne peut être utilisé que dans le cadre de notre adhésion.

Signature(s) :

Lieu / Date _____

Pour _____
(raison sociale)

signature(s) valable(s)